

# Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXV

VENDREDI, 24 AVRIL 1903

No. 17

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547  
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00  
Canada et Etats-Unis - 1.50  
Union Postale - - fra. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

## LA PROTECTION ET LE REVENU

Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a déclaré que les Revenus du gouvernement fédéral se chiffreront au 30 juin prochain à \$65,000,000 et que le Trésor aura un surplus de recettes sur les dépenses de \$13,000,000.

Un ministre des finances est toujours satisfait quand il n'a pas à faire face à un déficit, à bien plus forte raison doit-il être heureux d'annoncer au pays qu'il a un fort excédent de recettes.

Et le pays n'a pas à s'en plaindre non plus, car si les recettes du gouvernement sont en augmentation c'est que les importations ont été plus fortes et, par conséquent, le pouvoir d'achat de la population a également augmenté; si les droits d'accise ont augmenté c'est que la consommation des produits sujets à ces droits a été plus forte; si les recettes des chemins de fer de l'Etat accusent un gain, c'est qu'il s'est transporté plus de produits, de même qu'une augmentation dans les recettes des postes dénote une activité dans la correspondance qu'on ne voit pas quand les affaires sont calmes.

Les recettes de toute nature ont augmenté depuis le commencement de l'exercice; au 31 mars dernier elles étaient de \$46,600,000 comparativement à \$41,350,000 à la même date de l'an dernier et les dépenses au compte du fonds consolidé ont été de \$31,668,000 en 1902 et de \$30,914,000 en 1901 au 31 mars également.

Il reste donc trois mois à courir pour terminer l'exercice financier qui sont trois mois de grosses recettes. Le ministre des finances peut donc tabler sur le surplus qu'il a annoncé à la Chambre des Communes.

Ce surplus est dû à la prospérité dont jouit le pays, prospérité sans précédent dans l'histoire du Canada, plus qu'à toute autre cause.

On prétend en certains lieux que cette prospérité est le résultat d'un tarif de douane répondant admirablement bien aux besoins du pays et qu'en conséquence pas n'est besoin de reviser le dit tarif.

Au point de vue du revenu proprement dit, le gouvernement peut être absolument satisfait du tarif actuel puisque les

droits de douane qu'il perçoit en vertu de ce tarif lui permettent de solder ses exercices financiers avec des surplus. Il a des surplus avec ce tarif pendant des années de prospérité comme celles que nous traversons, mais viennent des années de dépression comme nous en avons déjà connues et les déficits pourraient également revenir. Au point de vue du revenu une faute a été commise en accordant à l'Angleterre sans aucune compensation un tarif spécial.

Non seulement il y a eu faute au point de vue du revenu, mais aussi dommage à quelques-unes de nos industries qui ont besoin d'une légitime protection pour se développer et prospérer.

Nous croyons comprendre que ceux qui dirigent nos destinées ne maintiendront à l'avenir la réduction de tarif accordée à l'Angleterre, que si le gouvernement anglais accorde à son tour une certaine préférence aux produits de sa colonie. C'est par là qu'il eût fallu commencer. En tous cas, il y a eu excès de générosité au détriment de nos industries, tout au moins de plusieurs d'entre elles.

"Faveur pour faveur" deviendrait, si nous nous en rapportons à la discussion du budget, la devise du gouvernement. C'est sur ce principe que pourraient se renouer les négociations d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis que nos voisins désirent reprendre.

S'il en est ainsi, n'aurait-il pas été préférable de commencer par relever les droits sur les 60 millions de produits imposables que nous recevons des Etats-Unis et qui représentent 50.72 pour cent de toutes les importations de produits imposables?

Sans cette précaution le Canada n'aurait rien à offrir en échange des faveurs de tarif qu'il pourrait demander à moins de sacrifier ses manufactures. Nous aimons mieux croire que nos hommes d'Etat, ne voulant plus rien sacrifier qui soit dommageable à nos industries, reviendront de Washington sans le moindre traité. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois.

Il y a quelque chose de changé toutefois dans notre loi de finances. Les produits d'Allemagne paieront désormais